



Début des opérations de regroupement d'actions

Réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions sous condition suspensive de la réalisation des opérations de regroupement d'actions

Lyon, France, le 18 juillet 2023 – Le groupe ALGREEN spécialisé dans l'agroalimentaire multi-activité, ayant pour stratégie d'intégrer des entreprises, des industries, des exploitations agricoles et des marques au sein d'un même groupe tout en privilégiant des PME traditionnelles et innovantes, annonce ce jour le début des opérations de regroupement d'actions et le lancement d'une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Regroupement d'actions de la Société

La Société rappelle avoir annoncé, le 5 juillet 2023, le lancement d'un regroupement d'actions dans le cadre duquel 800 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,005 euro seront échangées contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 4 euros.

Cette opération de regroupement se déroulera du 20 juillet 2023 au 21 août 2023 inclus et portera sur les 3.804.598.502 actions de 0,005 euro de valeur nominale composant le capital de la Société à date, dont résulteront 4.755.748 actions de 4 euros de valeur nominale.

La Société rappelle que les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 800 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 800 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus afin d'obtenir un nombre d'actions multiple de 800, jusqu'au 21 août 2023 inclus.

Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas obtenu un nombre d'actions multiple de 800 seront indemnisés par leur intermédiaire financier dans un délai de 30 jours à compter du 22 août 2023, conformément aux articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce et à la pratique du marché.

Les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de comptes et les



sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

Réduction du capital social non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions sous condition suspensive de la réalisation des opérations de regroupement d'actions

Le Conseil d'administration réuni le 18 juillet 2023, faisant usage de la troisième résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2023, a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société de 19.022.992 euros à 99.870,708 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de 4 euros à 0,021 euro, et inscription d'une somme de 18.923.121,292 euros au compte « Prime d'émission ».

Cette réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers de la Société bénéficient, conformément aux articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, d'un droit d'opposition pendant un délai de vingt (20) jours à compter de la date du dépôt du procès-verbal du Conseil d'administration de ce jour au greffe du tribunal de commerce de Lyon.

La Société rappelle que la réalisation définitive de cette opération de réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions ne pourra avoir lieu qu'à l'issue de la réalisation définitive du regroupement d'actions susvisé, conformément à la troisième résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2023.

La réalisation de cette opération permettra à la Société de disposer, de manière plus durable, d'une valeur nominale par action inférieure au cours de bourse de l'action.

Notre identité :

Le groupe Algreen, acteur français spécialisé dans l'industrie et la distribution de produits alimentaires, est spécialisé dans l'agroalimentaire multi-activité ayant pour stratégie d'intégrer des entreprises, des industries et des marques au sein d'un même groupe tout en privilégiant des PME traditionnelles et innovantes.

Notre ambition est de devenir un acteur majeur de l'agroalimentaire en Europe auprès des consommateurs tout en respectant l'environnement, la santé et le « made in local ».

Retrouvez toute l'information relative au groupe ALGREEN :

<https://algreen.fr/investisseurs/>



Contact : investisseurs@algreen.fr

ALGREEN (Euronext Growth Paris, Ticker : ALGRE- ISIN : FR001400GZ72), acteur français spécialisé dans l'industrie et la distribution de produits alimentaires.

